

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 13
de présents : 13
de votants : 13

CONVOCATION DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 1^{er} Mars à 20 h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOUCHET Chantal, Mme SOULARD Marie-Françoise, M. BRUNEAU Michel, M. GAUTIER Didier, Mme BERTHELOT Christelle, et Mme LECACHEUR Céline et Mme ROMEUR Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme MENAGER Jocelyne.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 24 Janvier 2017.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Aménagement Foncier / Décision du Conseil Municipal sur le projet :
 - De suppressions de voies communales
 - De suppressions et modifications de chemins ruraux
 - De modifications des limites communales
4. Projet de contrat d'assurances multirisques
5. Projet de contrat d'assurance auto-mission collaborateurs
6. Tarifs communaux / cimetière
7. Questions diverses.

Compte rendu du conseil municipal du 24 Janvier 2017 :
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu.

Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE BEAUCE ET PERCHE » :

Le Conseil des Maires du 27/02/2017 a débattu de la prise de compétence « Eau » par la Communauté de Communes. Le vote a été majoritairement défavorable à cette prise de compétence.

AMENAGEMENT FONCIER :

Le Maire rappelle qu'après la Commission départementale d'Aménagement Foncier de Décembre 2016 qui a statué sur les réclamations déposées, la physionomie du remembrement est quasi-définitive (à l'exclusion d'éventuels recours administratifs).

Concernant les voiries communales, l'aménagement foncier se traduit par très peu de modifications, à l'exception de la suppression de la voie desservant le Bois de Monil.

Quant aux chemins ruraux, on peut constater 2 problèmes :

- Un manque de liaison entre la Closure et le Pont des Nouettes. La possibilité de faire l'acquisition d'une bande de terrain au long de la vallée permettrait d'apporter une solution.
- Une absence de chemin rural à partir de Bétaincourt. Une solution serait à rechercher dans le cadre du futur aménagement foncier de la commune de Fruncé.

AMENAGEMENT FONCIER DE CHUISNES / PROJET DE SUPPRESSION DE VOIES COMMUNALES, DE SUPPRESSION, MODIFICATION ET CREATION DE CHEMINS RURAUX ET DE MODIFICATION DE LIMITES COMMUNALES.

Délibération n° 15-2017

Le Maire expose :

Suite aux travaux de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Chuisnes, il est proposé des suppressions, modification et créations de voies communales ou de chemins ruraux.

En outre, des modifications de limites communales sont également proposées avec les communes de Courville-sur-Eure, Landelles, Friaize, Le Thieulin et Fruncé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (12 pour, 1 abstention) :

➤ Approuve le projet proposé par la commission communale d'aménagement foncier de Chuisnes, sur la base des plans annexés à la présente délibération, quant à la suppression des voies communales, à la modification et à la création des chemins ruraux et de modification de limites communales.

➤ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

TRANSFERT D'UNE PARTIE DES VOIRIES COMMUNALES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE (CCEBP).

Délibération n° 16-2017

Le Maire expose :

La CCEBP ayant pris la compétence « voirie » pour les sections de voies communales hors agglomérations, il y a lieu d'établir un état des lieux précis des voiries à transférer.

Pour la commune de Chuisnes, le linéaire total dans le cadre de ce transfert s'établit à 4 560 ml.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le transfert à la CCEBP des sections de voirie communale hors agglomération ce qui constitue, sur la base du plan annexé à la présente délibération, un linéaire total de 4 560 ml.

CONTRATS D'ASSURANCES / APPROBATION

Délibération n° 17-2017

Le Maire expose :

Deux contrats d'assurance sont proposés au Conseil Municipal auprès de Groupama Centre Manche :

- Le renouvellement d'un contrat multirisques, avec des conditions tarifaires renégociées (3942 € TTC pour 2017).
- Un nouveau contrat Auto Mission qui garantit les véhicules des élus et des agents de la commune pour les besoins de la collectivité ainsi que la protection corporelle du conducteur (409 € TTC pour 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les propositions d'un contrat multirisques et Auto Mission auprès de Groupama Centre Manche.
- Autorise le Maire à signer les contrats à intervenir.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis proposé par la Marbrerie VAUX pour la pose de 8 cavurnes au cimetière, pour un montant HT de 1 600 €.

TARIFS COMMUNAUX / CIMETIERE.

Délibération n° 18-2017

Le Maire expose :

Suite à la décision du Conseil Municipal de faire installer au cimetière un ensemble de 8 cavurnes, il convient de fixer le tarif d'une concession pour 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le tarif d'une concession de cavurne à 410 € pour 30 ans et 44 € le tarif pour une urne supplémentaire.

RÉHABILITATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE (mobilier classé).

Cet investissement peut être aidé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Département. La DRAC impose une consultation d'au moins 3 entreprises. Cette consultation est en cours sur la base de l'expertise réalisée. Le concours de la Fondation du Patrimoine pourrait être également sollicité. Il permettrait de recueillir des dons. Un groupe de conseillers municipaux est constitué pour suivre ce dossier : Mmes SOULARD, SOUCHET, BERTHELOT et M. MAUPU.

DEMANDE DE RADAR EN TRAVERSE DU HAMEAU DES CHÂTELETS.

Délibération n° 19-2017

Le Maire expose :

Le Conseil Départemental a réalisé fin 2016 un aménagement de voirie en traverse du hameau des Châtelets, destiné à réduire la vitesse des véhicules et par conséquent à sécuriser la circulation des piétons.

Malgré ces aménagements, les vitesses pratiquées demeurent excessives et, à plusieurs reprises, des véhicules ont franchi la voie centrale et détérioré la signalisation verticale.

Aussi, il paraît souhaitable de compléter les aménagements de voirie par la mise en place d'un radar fixe ou pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix :

- Sollicite auprès des services de l'Etat la mise en place d'un radar pédagogique (6 voix pour ; 4 voix pour un radar fixe et 3 abstentions).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Synelva Collectivités a informé la Mairie de son projet d'enfouissement de la ligne Haute Tension entre La Colline - Bétaincourt - Chailleau. Travaux prévus mi 2017.

➤ Un atelier d'anglais est désormais assuré par Mme TEMPIER, 2 fois par semaine, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, pendant la pause de midi.

➤ Travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise : le Conseil est favorable au lancement de la consultation en vue d'une réalisation aux vacances de Pâques.

➤ Le Conseil Municipal fixe les tours de garde pour les élections présidentielles des 23 Avril et 7 Mai.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 1^{er} Mars 2017

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,